



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

> ELEVAGE ET ENTREPRISES EQUESTRES : Mise à jour réglementaires

VOUS SOUHAITEZ...

Vous souhaitez faire reconnaître l'existence de votre élevage et la gestion de vos effluents pour vous protéger par rapport aux conflits de voisinage, respecter la réglementation et éviter les amendes ou pénalités lors de contrôles administratifs.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout éleveur ou dirigeant d'entreprise équestre souhaitant se sécuriser par rapport à la réglementation en vigueur.

NOUS VOUS PROPOSONS

Un accompagnement sur mesure pour vous aider à mettre votre élevage ou votre activité équine en règle :

- ◆ **La réalisation ou la mise à jour de la déclaration** de votre élevage selon le régime RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ou ICPE (Installations Classées)

Et/ou

- ◆ **Un état des lieux de vos capacités de stockage** des effluents d'élevage et leur concordance avec les besoins nécessités par la réglementation en vigueur
- ◆ Si besoin, **un calcul de l'ouvrage de stockage ou de traitement** le plus adapté à votre situation et contraintes, ou les pratiques à mettre en œuvre pour respecter la réglementation Directive Nitrates

Et/ou

- ◆ **Un accompagnement à la carte** selon les besoins détectés et vos souhaits : réalisation d'un Plan Prévisionnel de Fumure Azoté, cahier d'épandage, périmètre d'épandage ou diagnostic complet de la situation de votre élevage par rapport aux diverses réglementations et engagements



- ▶ Une connaissance approfondie de la réglementation.
- ▶ Des conseillers habilités au diagnostic officiel Dexel.
- ▶ Un lien continu avec les administrations.
- ▶ Un appui personnalisé et optimisé.



DURÉE

De 1 jour à 3 jours par an selon la demande



PRESTATION INDIVIDUELLE



VOS CONSEILLERS RÉFÉRENTS

Conseillers de l'équipe Elevage



Sylvie BROUSSIN : 03 44 11 44 57